



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08/06/2021

### Port du masque à Forest

---

Le Conseil régional de Sécurité a décidé - à partir du mercredi 9 juin - de mettre fin à l'obligation du port du masque sur le territoire bruxellois.

Forest respectera cette décision sur l'ensemble de son territoire, sans exception.

Pour rappel, le port du masque reste obligatoire dans les commerces, les administrations communales, sur les marchés et les brocantes et dans les transports en commun.

#### Plus d'infos ?

Estelle Toscanucci – attachée de communication auprès du cabinet du Bourgmestre –  
0490/52.49.48 – [etoscanucci@forest.brussels](mailto:etoscanucci@forest.brussels)